

## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 1<sup>er</sup> Juin 2023**

Le jeudi 1<sup>er</sup> Juin, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 26 Mai 2023, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

**Etaient présents** : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DESCOUTURES Sonia, SAUVAL Christèle, LEGRAND Isabelle, Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, M. RONDOT Serge, DETRE François-Xavier GRIMAL Dominique

**Etaient excusés** :

Mme DEVAUX Katia donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle  
 Mme CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Mme DESCOUTURES Sonia  
 Mme LECOCQ Catherine donne pouvoir à Mme CAPON Martine  
 Mme DEFRUIT Claudie donne pouvoir à Mr GRIMAL Dominique  
 M.SMERDA Stéphane donne pouvoir à M. DETRÉ François-Xavier  
 M.SAGEZ Yves donne pouvoir à M. BAILLET Ludovic

**Absent** : Mr RICARD Rémi

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023 à 19h02

**M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :**

- Délibération avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour la zone d'activité du Chant des Oiseaux

- Délibération avenant à la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la zone d'activité du Chant des Oiseaux

Pour : 18

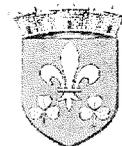
Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 07/04/2023	2
Nomination d'une secrétaire de séance.	2
1 Délibération pour l'adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie » par FDE 80	2
2 Délibération maîtrise d'œuvre Société Verdi pour l'accès Lotissement	3
3 Délibération renouvellement contrat emploi permanent 1 an à TC Adjoint Technique Espaces verts	3
4 Délibération modification du tableau des effectifs au 01/06/2023	4
5 Délibération subvention ADAPEI	5
6 Délibération vente parcelle N°224 la pointe Lotissement le Marché pour 347 m2	5
7 Délibération définition du prix de vente du mètre carré à 50 Euros la parcelle N°224	6
8 Délibération remboursement de frais de stationnement à un agent	6
9 Délibération avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour la zone d'activité du Chant des Oiseaux	6
10 Délibération avenant à la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la zone d'activité du Chant des Oiseaux	7
11 Questions diverses	8



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY****Approbation du PV du 07/04/2023 :**

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le précédent procès-verbal du 7 Avril 2023.

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme DEFRUIT et Mr GRIMAL

Adopté à la majorité

M. GRIMAL souhaite que sa remarque portée au dernier conseil concernant le Budget 2022 soit inscrite mot pour mot au PV. Et que le mot invective soit retiré et ou remplacé.

**Nomination d'un secrétaire de séance :**

M. le Maire propose M. RONDOT Serge secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance est M. RONDOT Serge

**1. : Délibération pour l'adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie » par FDE 80**

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

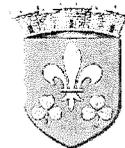
Par ailleurs, la FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.

Le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal : d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 80 € par bâtiment par an, d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé) , d'adhérer au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, qui permet à la Fédération de missionner des prestataires pour réaliser ce service de conseil, et le cas échéant ultérieurement avec l'accord de la commune de faire réaliser divers travaux ou prestations.

M.BAILLET précise que la contribution concernerait 4 bâtiments : la mairie, les écoles, l'Alsh, la salle des fêtes et la cantine

Me LEGRAND demande si le tennis couvert serait concerné, M. Baillet répond qu'actuellement ce n'est pas prévu.

M.DETRE propose d'intervenir dans les études et être nommé éventuellement correspondant énergie, M BOCQUET propose de participer également. M. BAILLET répond qu'il y aura un choix en réunion pour en décider.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY****Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :**

« d'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre de bénéficiaire du Conseil en Energie Partagé, « d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé) » de demander la réalisation d'un « diagnostic bâtiments publics » sur le périmètre déterminé par la collectivité » de nommer « Correspondant Energie », « d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**2 – Délibération maîtrise d'œuvre société VERDI pour l'accès au lotissement :**

M.BAILLET informe l'assemblée que la société VERDI, sur les conseils de la Communauté de Communes du Val de Somme, est retenue en tant que maître d'œuvre pour l'accès central du lotissement « Le Clos du Marché ». Elle concerne l'aménagement des voiries, des espaces verts et de l'éclairage public.

4% du montant global des travaux sera réparti de manière tripartite entre la commune de Fouilloy, la société BDL et la Communauté de Communes du Val de Somme.

M. Le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**3 – Délibération renouvellement contrat emploi permanent 1 an à Temps Complet pour un agent Adjoint Technique en espaces verts :**

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe du besoin de renouveler le contrat emploi permanent Adjoint Technique en espaces verts, entretien des voiries, conduite des véhicules et utilisation des différentes machines pour 1 an à temps complet à partir du 01 Octobre 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. Le Maire demande d'approuver cette délibération

Pour : 18

Contre : 0

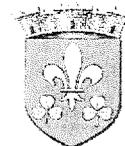
Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**4 – Délibération modification du tableau des effectifs :**

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe des modifications au tableau des effectifs au 01/06/2023

Un agent Administratif titulaire au 01/05/2023 et l'ajout d'un poste Adjoint Administratif contractuel 01/06/2023

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 Juin 2023**

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et Durée hebdomadaire de service
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe  <b>Adjoint Administratif Titulaire</b> Adjoint Administratif stagiaire <b>Adjoint Administratif contractuel</b>	1 - TC  1 - TC 1 - TC 1 - TC
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Agent de maîtrise.	- Agent de Maîtrise	1 - TC
Adjoint Technique Territorial	-Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoints Techniques Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC  5 - TC 1 - TNC
	-Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 - TC
	Adjoint Technique contractuel	1 - TNC
	Adjoint Technique contractuel	1 - TC
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Animateur Territorial	- Animateur Principal 2 <sup>ème</sup> classe - Animateur	1 - TC 1 - TC
• Adjoint d'Animation Territorial	- Adjoints d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Animation  - Adjoint Animation Titulaire	2 - TC 1 - TC  1 - TC
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		
• ATSEM	Atsem principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 - TC

M. le Maire demande l'approbation de cette délibération

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY****5 – Délibération subvention ADAPEI :**

Suite à la demande de subvention 2023 de l'ADAPEI, Me NOIRET Isabelle demande l'approbation du conseil pour un montant de 300 €.

Me **LEGRAND** pense que lorsque l'opération brioche était organisée sur la commune le montant alloué à l'association était supérieur. Me NOIRET répond que le montant attribué est le même que l'année précédente.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**6– Délibération vente de parcelle cadastrée AB N° 224 rue des Roses d'une contenance de 347 m<sup>2</sup>**

La commune a reçu une proposition d'achat pour la parcelle cadastrée AB N° 224 située rue des Roses, d'une contenance de 347 m<sup>2</sup>, jouxtant la parcelle du futur lotissement « le clos du Marché »

M. le Maire demande l'autorisation de vendre cette dite parcelle.

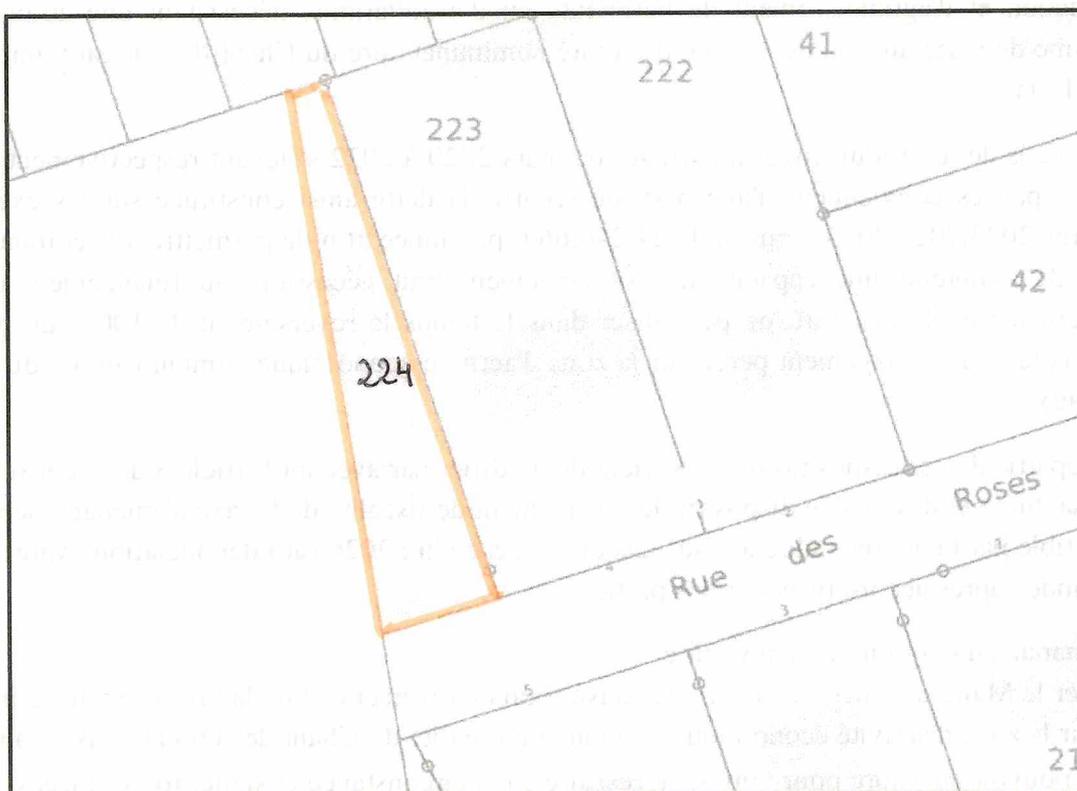
M. **DETRÉ** demande quel est le but de la vente de cette parcelle ? M. le maire répond qu'elle n'est pas constructible et que son entretien ne sera plus à la charge de la commune.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité





Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY****7 – Délibération définition du prix de vente de la parcelle AB N° 224 située rue des Roses**

Les futurs acquéreurs ont été reçus en mairie pour échanger sur le prix de vente de la parcelle.  
M. le Maire propose au conseil de fixer le prix du mètre carré de la Parcelle AB N°224 située rue des Roses à 50€.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ce prix de 50 € le m<sup>2</sup>.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**8 – Délibération remboursement de frais à un agent**

M. le Maire demande l'autorisation de rembourser les frais de stationnement à un agent d'un montant de 56 € pour le motif suivant : formation CNFPT à LILLE les 2 et 3 mai 2023

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**9 - Délibération avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour la zone d'activité du Chant des Oiseaux**

Par délibération en date du 04 mars 2020, la commune de FOUILLOY a délibéré favorablement pour verser à la Communauté de Communes du Val de Somme 100% du produit fiscal issu de la taxe d'aménagement applicable sur les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme déposée au sein de la zone d'activité communautaire du Chant des Oiseaux implantée à FOUILLOY.

Après avoir isolé le produit fiscal à partager de mars 2020 à 2022 s'élevant respectivement à 72 740 €, les parties conviennent d'une part, de répartir la dette ainsi constituée sur les exercices budgétaires 2023,2024,2025 à raison de 24 246,66 € par année afin de permettre à la commune de Fouilloy de maintenir une capacité d'autofinancement brut nécessaire au financement de ses investissements et d'autre part, de pérenniser dans le temps le reversement de 100% du produit fiscal de la taxe d'aménagement perçu sur la zone d'activité économique communautaire du Chant des Oiseaux.

En contrepartie de ces dispositions, il convient de modifier par avenant l'article 3 de la convention initiale relatif à sa durée et dire que le dispositif de reversement de fiscalité de la taxe d'aménagement est reconductible par tacite reconduction au-delà du 31 décembre 2026 sauf dénonciation expresse par lettre recommandée après accord respectif des parties.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur la zone d'activité économique communautaire dite du Chant des Oiseaux, avec la CCVS,
- Donner pouvoir au Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

# MAIRIE DE FOUILLOY

## **10- Délibération avenant à la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la zone d'activité du Chant des Oiseaux**

Par délibération en date du 4 mars 2020, la commune de Fouilloy a délibéré favorablement pour verser à la Communauté de Communes du Val de Somme 50% du produit fiscal de la taxe foncière des propriétés bâties issues de la zone d'activité économique du Chant des oiseaux à Fouilloy. Après avoir isolé le produit fiscal à partager des années 2020, 2021, 2022 s'élevant respectivement à 56 939 €, les parties conviennent d'une part, de répartir la dette ainsi constituée sur plusieurs exercices budgétaires afin de permettre à la commune de Fouilloy de maintenir une capacité d'autofinancement brut nécessaire au financement de ses investissements et d'autre part, de pérenniser dans le temps le reversement de 50% du produit fiscal du foncier bâti perçu sur la zone d'activité économique du Chant des oiseaux.

La commune de Fouilloy versera 18 979,66€ chaque année à la communauté de communes à l'occasion des exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025. La communauté de commune émettra un titre de recette correspondant lors du second trimestre de l'année n.

En contrepartie de ces dispositions, il convient de modifier par avenant l'article 3 de la convention initiale relatif à sa durée et dire que le dispositif de reversement de fiscalité de la taxe foncière sur le bâti économique est reconductible par tacite reconduction au-delà du 31 décembre 2026 sauf dénonciation expresse par lettre recommandée après accord respectif des parties.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

-Autoriser M. Le Maire à signer l'avenant la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, perçu sur la zone d'activité économique communautaire dite du Chant des Oiseaux, avec la CCVS,

Donner pouvoir au Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

### **Questions diverses :**

Mme LEGRAND fait remarquer que le radar pédagogique Rue Hippolyte Noiret ne fonctionne plus. M.BOCQUET précise que le radar va être envoyé en réparation sous garantie.

Mme LEGRAND demande s'il y aura une information sur les activités à venir pour l'été

Mme NOIRET précise qu'il y a un flyer à chaque animation communale

Proposition de Mme LEGRAND d'ajouter dans « La Feuille » un calendrier des manifestations à venir. Mme NOIRET approuve cette proposition pour 2024.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

## MAIRIE DE FOUILLOY

Mme LEGRAND demande s'il serait possible d'envisager des travaux d'éclairage des passages piétons rue Hippolyte Noiret comme il a été fait dans la rue Aristide Briand ?

M. BAILLET précise qu'il faudrait lancer une étude sur le sujet

Mme LEGRAND demande s'il y a une évolution du projet concernant les caméras de surveillance ?

M. BAILLET précise que nous avons reçu cette semaine le 2<sup>ème</sup> devis concernant l'installation de caméras sur la commune, le dossier est toujours en étude.

Me LEGRAND fait remarquer que des personnes ne respectent pas l'interdiction de stationner sur les lignes jaunes.

M. BAILLET informe que la Société MARRON TP a été missionnée par GRDF pour remplacer la canalisation de gaz entre la caserne des pompiers et la rue des Fossés. La durée des travaux est estimée à 1 mois et demi.

La séance est levée à 20h05

Le Maire, Yves DUCROCQ

le secrétaire de séance.

